POUR UNE HUILE DE PALME SANS DEFORESTATION NI CONVERSION

Politique d'Approvisionnement en Huile de Palme de Lactalis

CORPORATE
MAI 2025

01. NOTRE VISION

Les forêts sont essentielles dans la régulation des cycles du carbone, de l'eau et des nutriments. Les forêts rendent de nombreux services écosystémiques, et leur rôle en tant que sanctuaires de biodiversité ne doit pas être sous-estimé. Leur protection doit être une priorité. La production de denrées agricoles et forestières telles que le soja, la noix de palme ou de coco et bien d'autres est responsable de près des trois quarts de la destruction des forêts tropicales, ce qui affecte les populations, les écosystèmes et émet des gaz à effet de serre par déséquestration[1]. Lactalis reconnaît l'importance de préserver les forêts pour protéger les moyens de subsistance des communautés qui en dépendent, la biodiversité et pour atténuer le changement climatique.

L'huile de palme est l'huile végétale la plus produite, la plus consommée et la plus échangée au monde, et la demande ne cesse d'augmenter.

La culture de cette commodité est très efficiente et contribue au développement rural dans de nombreuses régions du monde lorsqu'elle est produite de manière durable. Cependant, une gestion inappropriée des plantations peut entraîner de la déforestation, de la conversion, de la perte de biodiversité et contribuer au changement climatique[2].

Lactalis s'engage à lutter contre la déforestation, la conversion et les violations des droits de l'Homme; il met en oeuvre une politique d'approvisionnement transparente et responsable pour ses matières premières et, en particulier, pour ses achats d'huile de palme évoqués dans ce document.

(1) Lawson, S., 2014. Consumer Goods and deforestation: An analysis of the extent and nature of illegality in forest conversion for agriculture and timber plantations.

(2) https://wwf.panda.org/discover/our_focus/food_practice/sustainable_production/palm_oil/

02. NOS PRINCIPES DIRECTEURS

À travers nos activités, nous avons un impact direct et indirect sur les forêts et la biodiversité.

Notre objectif est d'éliminer la déforestation et la conversion en cartographiant et en traitant les risques dans notre chaîne d'approvisionnement avec des politiques d'achat orientées vers l'action avec nos fournisseurs et des initiatives avec nos éleveurs partenaires. Nous avons rédigé cette politique en nous basant sur l'initiative Accountability Framework et sur trois principes directeurs :

L'huile de palme peut représenter une opportunité :

La demande mondiale en graisses végétales ne cesse de croître et, avec elle, le besoin en terres cultivables. Nous pensons que malgré leurs impacts négatifs potentiels, les fruits du palmier à huile offrent une opportunité lorsqu'ils sont produits de manière durable. À titre d'exemple, le rendement en huile de noix de palmier est 8 fois supérieur à celui du soja[3]. Ainsi, la culture du palmier à huile réduit le besoin en terres cultivables.

L'huile de palme est une bonne source d'acide palmitique qui représente environ un quart de la teneur en acides gras du lait maternel et peut être bénéfique dans certaines de nos recettes de lait maternisé. L'huile de palme contient également des acides oléique et linoléique, et constitue une excellente source de vitamine A et de vitamine E, bénéfiques dans le cadre d'une alimentation diversifiée et équilibrée.

Réduire notre impact par la certification et la transparence :

Cette opportunité ne peut être exploitée que si nous réduisons le risque de déforestation lié à la production d'huile de palme et de ses dérivés. Pour atteindre cet objectif, nous nous appuierons sur l'expertise développée par des organismes de certification reconnus tels que la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) et nous nous associerons à des ONG pour évaluer et atténuer les risques liés à nos achats et à nos utilisations.

La responsabilité au-delà de la déforestation et de la conversion :

Nous pensons que la production d'huile de palme peut causer des externalités négatives autres que la déforestation et la conversion. C'est pourquoi, nous souhaitons aller au-delà et promouvoir le respect des droits humains et des travailleurs. Nous visons une production d'huile de palme exempte d'exploitation humaine et respectueuse des communautés locales.

(3) D'après le guide RSPO : « Promoting The Growth And Use Of Sustainable Palm Oil ».

03. NOTRE DÉMARCHE ET NOS AMBITIONS

1. RÉDUIRE LA DÉFORESTATION ET LA CONVERSION

Nos achats directs et notre utilisation d'huile de palme et de ses dérivés représentent moins de 0,02% de la production mondiale d'huile de palme (soit environ 15 500T)[4]. Bien qu'étant un faible utilisateur direct d'huile de palme, Lactalis met en oeuvre des politiques et un plan d'actions visant à réduire son Empreinte Forêt directe grâce à des achats d'huile de palme traçable.

Lactalis est engagé dans l'achat d'huile de palme et de dérivés traçables couverts par des certifications « Mass Blance » ou « Segregated ». Nous sommes membres de la RSPO depuis 2010 et au cours des deux dernières années, nous avons augmenté nos volumes certifiés RSPO de 39% en 2020 à 53% en 2021.

Nous prévoyons d'atteindre 87% d'ici la fin de 2022, dont 20% seront certifiés « Segregated ». Cette certification « Segregated » garantit que l'huile de palme provenant de différentes sources certifiées est effectivement séparée de l'huile de palme conventionnelle tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de nos nouveaux cahiers des charges pour les fournisseurs, nous n'accepterons pas d'huile de palme provenant de parcelles converties qui ne respectent pas les principes et critères de la RSPO[5] :

- **Aucun nouveau développement sur les tourbières, quelle que soit leur profondeur**
- **Pas de conversion de zones à haute valeur de conservation (HCV)**
- **Pas de conversion de forêts à haut stock de carbone (HCS)**

En plus d'acheter de l'huile de palme certifiée RSPO, nous irons plus loin pour assurer la traçabilité de l'huile de palme que nous utilisons. D'ici la fin de l'année 2022, nous publierons la liste des moulins produisant l'huile que nous achetons, et nous serons transparents sur les régions dans lesquelles nos fournisseurs partenaires s'approvisionnent en cette matière première. Ce processus, nous permettra d'identifier les moulins qui ne seraient pas en accord avec nos engagements. Nous attendons de nos fournisseurs le même niveau d'engagement et de transparence afin de garantir la protection des forêts et des autres écosystèmes.

NOS AMBITIONS[6]

- **100% de l'huile de palme et des produits dérivés que nous achetons pour nos activités en Europe et pour SANULAC[7] seront certifiés RSPO Segregated d'ici décembre 2023.**
- **100% de l'huile de palme et des produits dérivés que nous achetons seront certifiés RSPO Mass balance ou Segregated d'ici décembre 2025.**
- **100% de l'huile de palme et des produits dérivés que nous achetons seront traçables jusqu'au moulin d'ici décembre 2025.**

(4) Sur la base des volumes d'huile de palme achetés par Lactalis en 2020. Hors Égypte.

(5) Pour plus d'informations : https://rspo.org/resources/certification/rspo-principles-criteria-certification

(6) Pour tous le ingrédients contenant de l'huile de palme et des dérivés étiquetés comme matières grasses utilisées pour les produits finis destinés à l'alimentation humaine et animale fabriquée par Lactalis et utilisés pour les produits indirects sous-traités pour SANULAC en excluant l'Égypte et les autres sous-traitants à ce stade. Toutes acquisition depuis 2020 exclue à ce stade.

(7) SANULAC est l'entité commerciale internationale de Lactali dédiée aux préparations pour nourrissons et aux produits de nutritions spécialisée.

2. PROTÉGER LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Nous sommes conscients que les impacts potentiels de la production d'huile de palme peuvent aller au-delà de la déforestation et de la conversion, et affecter la vie des populations. À ce titre, nous voulons nous assurer que les droits des travailleurs, des populations autochtones et des communautés locales soient respectés. Nous visons notamment une huile de palme exempte de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants et de discrimination.

Nous voulons également garantir l'application des principes du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) afin d'assurer la protection et la promotion des droits des peuples autochtones et des communautés vulnérables.

Pour atteindre ces engagements, nous nous appuierons sur les audits et les mécanismes de réclamation de la RSPO, ainsi que sur les adhésions à Sedex.

NOS AMBITIONS[6]

- **100% de nos fournisseurs directs seront certifiés RSPO d'ici décembre 2025.**
- **100 % de nos fournisseurs directs seront au moins auto-évalués Sedex d'ici décembre 2025.**
- **Nous mettrons en place une ligne d'assistance téléphonique pour les plaintes d'ici 2026.**

3. ALLER AU-DELÀ DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT EN SOUTENANT LES PETITS EXPLOITANTS ET EN RESTAURANT LES FORÊTS

Nous savons que les « smallholders », petits exploitants agricoles, contribuent largement à la production mondiale d'huile de palme et de ses dérivés. Nous voulons les inclure dans nos chaînes d'approvisionnement et améliorer leurs moyens de subsistance grâce à des partenariats équitables et transparents.

Nous reconnaissons que la culture du palmier à huile est pour beaucoup un moyen de lutter contre la pauvreté. Nous voulons permettre aux petits exploitants d'adopter des pratiques de production responsables et durables en finançant des programmes de sensibilisation à ces sujets.

En outre, nous pensons que nous pouvons aller plus loin en nous associant à des entreprises et des associations dans des projets de protection des forêts portant les missions suivantes : la restauration des écosystèmes, la préservation de la biodiversité et de ses habitats naturels, et l'atténuation du changement climatique.

NOS AMBITIONS[6]

- **Nous participerons annuellement à au moins une initiative pour aider les petits producteurs[8]**
- **Nous participerons annuellement à au moins une initiative pour restaurer les forêts[8].**

(8) À partir de 2023

Politique d'approvisionnement
en huile de palme de Lactalis
CORPORATE
MAI **2025**

Lactalis
Siège social – 10 rue Adolphe Beck – 53000 LAVAL – FRANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital social de 140 027 040 €
SIREN 331 142 554 – RCS LAVAL

entreprise/lactalis/ **@groupe_lactalis**

www.lactalis.com

Les objectifs, les calendriers associés et les approches mentionnés dans le présent document reflètent les hypothèses actuelles. Les acquisitions, les changements de la réglementation ou d'autres facteurs peuvent avoir une incidence majeure sur ces hypothèses. Dans ce cas, Lactalis se réserve la possibilité de les revoir et de les ajuster en conséquence.

La version du présent document disponible sur le site de Lactalis prévaudra.

Lactalis est le titulaire exclusif de tous les droits d'auteur liés au présent document. Tous droits réservés.
Crédit photos : Shutterstock.